



NORMES DE FORMATION de SANS TRACE CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Définitions et acronymes	1
Introduction	2
Avis	2
Cours de moniteur	3
Cours de principes et techniques	5
Ateliers de sensibilisation	8
Réussite du cours	9
Diffusion du message de Sans trace Canada	10
Déni de réussite du cours	10
Appendice A : Tableau sommaire des formations	11

DÉFINITIONS ET ACRONYMES

CA Conseil Administratif

CRPE : Comité de révision du programme éducatif

Formateur/Moniteur en règle de STC : Formateur/Moniteur ayant suivi la formation de Formateur/Moniteur de STC et ayant enseigné un minimum de deux cours sanctionnés par STC dans les 3 dernières années si la formation a eu lieu plus de 3 ans auparavant.

Membre en règle : Individu ayant défrayé les coûts annuels associés à l'adhésion comme membre de STC

Partenaire en règle : Organisation ayant défrayé la cotisation annuelle associée de partenaire de STC

RCR : Réanimation cardio-respiratoire

STC : Sans trace Canada

INTRODUCTION

L'accroissement de l'intérêt d'organisations canadiennes pour le programme de formation de STC a mis en lumière le besoin d'élaborer des normes proprement canadiennes à l'intention des responsables de la formation.

Les objectifs du présent document sont les suivants :

- Offrir des formations standardisées de qualité;
- Fournir une structure de formation facile à mettre en place et propre à encourager les efforts de formation;
- Établir une structure permettant à STC d'effectuer le suivi des formations offertes;
- Clarifier le rôle de STC par rapport aux institutions d'enseignement et aux formateurs;
- Fournir les directives relatives à l'acceptation des risques inhérents à la pratique d'activités de plein air en relation avec les formations de STC.

Les normes de formation décrivent les exigences pour tous les cours de STC, incluant les informations relatives au contenu des cours et aux coûts. Bien que d'autres types de formation existent (ateliers, séminaires, conférences) et soient encouragés, STC ne peut déterminer un contenu standard pour ces formations compte tenu de leur durée et nature variables.

STC encourage les responsables des cours et les organisations à réduire au maximum les coûts des activités de formation pour en favoriser l'accès à un maximum de participants. Il est aussi recommandé d'utiliser le matériel de STC dans toutes les activités de formation, quelque soit leur durée ou leur type.

Le Comité de révision du programme éducatif (CRPE) de STC supervise les efforts de formation, l'élaboration des programmes et la production de matériel éducatif. De plus, le CA est responsable de la sélection des organisations intéressées à devenir des fournisseurs autorisés pour le cours de moniteur.

Avis

Le contenu des cours de STC permet d'apprendre et de transmettre des techniques et des principes reliés à l'éthique en plein air. Les cours de STC ne sont pas des cours d'habiletés spécifiques à une activité de plein air au même titre qu'un cours d'escalade ou de canot. Cependant, compte tenu de la nature des programmes de STC, plusieurs cours se déroulent en plein air.

Le plein air comporte des risques inhérents qui peuvent porter atteinte à la santé, la vie, ou la propriété matérielle des participants. De plus, les principes d'éthique en plein air enseignés par STC ne sont efficaces que s'ils sont transmis adéquatement aux participants.

Pour ces raisons, STC demande aux organisations et individus désirant donner une formation de STC de conclure une entente de formation avec STC et de réviser les normes de formation avant la tenue d'un cours. Cette entente et les présentes normes n'ont pas comme objectif de contrôler la manière de donner les cours de STC, mais plutôt d'assurer des standards de base.

STC ne contrôle, n'enseigne ni ne mène le cours comme tel. Elle fournit plutôt aux organisations et aux individus le matériel et les lignes directrices approuvés nationalement et internationalement pour faciliter l'enseignement des notions *Sans trace*. Les organisations et les individus qui organisent une formation *Sans trace* agissent donc à titre indépendant et sont les uniques responsables du bon déroulement du cours.

Les individus intéressés à participer à un cours de STC doivent détenir des compétences de base en plein air, en camping, ou en toute autre activité pratiquée au cours de la formation s'il y a lieu (ex. canot, kayak de mer, etc), ainsi qu'une forme physique acceptable avant de s'inscrire à un cours. Les participants doivent comprendre et reconnaître qu'ils sont responsables de leur propre sécurité et accepter la responsabilité de toutes blessures résultant de la pratique d'activités récréatives.

STC ne légitime ni ne garantit la qualité ou l'expertise des individus ou des organisations offrant des cours de STC. Les personnes désirant suivre un cours de STC sont encouragées à vérifier par elles-mêmes les qualifications des individus ou des organisations qui dispensent les cours.

COURS DE MONITEUR

Seules les organisations identifiées par STC par le processus de sélection décrit ci-après sont autorisées à offrir la formation de moniteur de STC.

Dans le but d'identifier et de sélectionner des organisations canadiennes compétentes pour offrir la formation de moniteur, STC procède par appel d'offre. Les organisations intéressées à devenir des fournisseurs autorisés sont alors invitées à soumettre une lettre d'intention pour proposer leur candidature. Le CA passe en revue les offres reçues et les organisations sélectionnées sont invitées à soumettre (en tout ou en partie) les informations et la documentation suivantes :

- Une brève déclaration de l'organisation qui décrit les raisons de son intérêt à l'enseignement et à la diffusion du message de STC;
- Des pièces justificatives démontrant que l'organisation exerce une gestion des risques appropriée et possède un plan d'urgence pour des situations telles que des évacuations ou des accidents graves;
- Des rapports annuels, des procès-verbaux de réunion de conseil d'administration et CA un historique des opérations;
- Une liste de références pour fins de vérification par le CA;
- Les politiques et procédures régissant l'organisation;
- Des preuves de compétence du personnel en enseignement et en leadership en plein air, incluant les principes et techniques *Sans trace*, et les preuves de certifications requises;
- L'accès aux rapports d'incidents ayant provoqué des blessures ou des décès depuis les deux dernières années;
- Les rapports de vérifications et inspections de sécurité (internes ou externes) depuis les deux dernières années;
- Les permis nécessaires aux opérations sur les territoires provinciaux ou les terres de la Couronne, et des preuves de conformité aux lois et règlements en vigueur;
- Une preuve d'assurance adéquate;
- Des preuves de compétences pour la gestion efficace des inscriptions et de la sélection des participants;
- Des moyens d'informer les participants des risques inhérents aux activités de plein air et récréatives, par exemple des dépliants, des formulaires, des instructions préalables aux activités.
- Des pièces démontrant les affiliations professionnelles, les accréditations et les certifications.

Le dossier complet est ensuite révisé par le CA, et les organisations retenues sont invitées à conclure une entente de formation avec STC et se conformer aux normes décrites ci-après :

- L'organisation doit être partenaire en règle de STC;
- L'organisation doit détenir la couverture d'assurance appropriée;
- Les formateurs et leurs assistants ont les compétences et certifications nécessaires en enseignement et en leadership de plein air et possèdent une certification valide en premiers soins (minimum 40 heures et RCR);

- L'organisation doit distribuer aux participants les formulaires d'acceptation des risques, de divulgation d'informations personnelles, d'adhésion et la fiche d'inscription et les retourner dûment complétés et signés à STC;
- L'organisation doit se conformer au contenu du cours recommandé par STC et respecter les droits d'auteur qui s'y rattachent;
- Les participants aux cours doivent recevoir une adhésion d'un an à STC, les frais étant inclus dans ceux de la formation.

Contenu du cours

Le cours de moniteur de STC met l'accent sur les compétences et les techniques essentielles à la réduction des impacts négatifs causés par les activités de plein air sur les milieux naturels et à leur enseignement. Le cours repose sur les sept principes *Sans trace* qui constituent un code d'éthique et des suggestions pratiques, et non des règlements. Tel que mentionné précédemment, les cours de STC n'enseignent pas les compétences de base en randonnée, camping et autres activités de plein air, ni ne fournissent une certification de formateur en plein air. Un cours de moniteur de STC requiert un minimum de quatre journées de huit heures et au moins trois nuits de camping. Il est fortement recommandé d'exposer les participants aux situations de camping dans des sites désignés ainsi qu'en régions sauvages ou non aménagées.

Éléments fondamentaux du cours de moniteur

- Rôle du moniteur de STC;
- Théorie et pratique des principes et de l'éthique *Sans trace*;
- Historique et fondements philosophiques du programme *Sans trace*;
- Contenu du cours « Principes et techniques *Sans trace* » et normes de formation;
- Survol de l'écologie, des types de ressources et des impacts sociaux de la récréation;
- Discussion des compétences et des techniques d'enseignement *Sans trace*, des styles d'apprentissage et de l'élaboration de plans de cours;
- Développement d'un plan d'action;
- Au moins un exercice d'enseignement effectué par chacun des participants;
- Maximisation des activités pratiques et interactives conduites à l'extérieur;
- Mission et importance du programme *Sans trace*;
- Rôle, fonction et structure administrative de STC et son lien avec l'organisation Leave No Trace Center for Outdoor Ethics.

Inscription

Les cours de moniteur sont limités à 12 participants ou moins selon la réglementation en vigueur au site où se déroule la formation; Il est possible de soumettre une demande de dérogation à STC pour le nombre de participants d'un groupe. Afin de maximiser les bienfaits éducatifs du cours, les groupes de participants provenant d'organisations et de milieux différents sont fortement encouragés.

Toute inscription à un cours de moniteur doit établir clairement que dans le cas où un participant inscrit ne se présente pas à une portion ou à la totalité du cours, le participant doit défrayer une partie ou la totalité des frais du cours, selon la politique de l'organisation qui offre le cours.

Coûts

STC n'établit pas les coûts des activités de formation offertes par ses fournisseurs autorisés, toutefois, elle encourage les organisations à maintenir les frais d'inscription les plus bas possible afin d'en favoriser l'accès; Les frais d'inscription ne comprennent pas les frais de transport des participants, toutefois ils doivent couvrir les frais administratifs décrits

dans l'entente de formation avec STC, incluant les frais d'adhésion pour un an à STC comme membre de niveau Promeneur, et ce pour chacun des participants;

Objectif

À la fin du cours de moniteur, chaque participant ayant complété la formation avec succès devient moniteur officiel de STC et reçoit une carte d'identification de STC; La réussite du cours dépend de la participation satisfaisante à toutes les activités de ce cours ainsi qu'aux exercices d'enseignement; Les finissants du cours de moniteur sont aptes à :

- comprendre, démontrer et enseigner les compétences et l'éthique de l'impact minimum en plein air, ainsi qu'à donner le cours de Principes et techniques de STC;
- énoncer et expliquer les sept principes *Sans trace*;
- mener une discussion sur l'éthique du plein air et aider les autres à explorer et définir leur propre éthique en plein air;
- comprendre et transmettre les buts, la mission et la structure du programme de STC;
- élaborer et partager un plan d'action pour renseigner le public au sujet du programme de STC;
- Les moniteurs sont encouragés à prendre un cours de mise à jour chaque année disponible dans la page web : www.lnt.org;
- Les moniteurs doivent actualiser les informations personnels affichées dans la page web de Sans Trace Canada afin que les usagers ou les personnes intéressées puissent les contacter directement;

COURS DE PRINCIPES ET TECHNIQUES POUR FORMATEURS

Organisations offrant les cours de Principes et techniques de STC

Les organisations (incluant les fournisseurs autorisés du cours de moniteur) et les moniteurs indépendants qui souhaitent donner le cours de Principes et techniques de STC doivent, avant la prestation de ce cours, signer une entente de formation avec STC et se conformer aux normes décrites ci-après :

- L'organisation doit être partenaire en règle de STC;
- Le moniteur donnant le cours doit être moniteur et membre en règle de STC;
- L'organisation doit détenir la couverture d'assurance appropriée;
- L'organisation doit s'assurer que le moniteur responsable du cours et le ou les moniteurs assistants sont suffisamment formés en leadership de plein air et possèdent une certification de premiers soins à jour (minimum 16 heures et RCR);
- L'organisation ou le moniteur doit distribuer les formulaires d'acceptation des risques, de divulgation d'informations personnelles, d'adhésion et la fiche d'inscription et les retourner dûment complétés et signés à STC;
- La formation doit inclure les éléments fondamentaux du cours de Principes et techniques proposés par STC ainsi que se conformer aux normes des cours définies ci-après, pour chaque cours de Principes et techniques de STC;
- Les participants au cours doivent recevoir une adhésion d'un an à STC, les frais étant inclus dans ceux de l'inscription au cours.

Moniteurs indépendants désirant offrir un cours de Principes et techniques de STC

Les personnes ayant réussi le cours de moniteur de STC sont aptes à donner un cours de Principes et techniques de STC; Bien qu'il ne soit pas requis que les moniteurs soient affiliés avec une organisation pour proposer le cours de Principes et techniques, ils doivent toutefois signer une entente de formation avec STC et se conformer aux normes décrites ci-après; Les moniteurs indépendants doivent :

151 Boulevard Sainte-Rose, Laval, Québec, H7L 1L2
Téléphone : 1-877-238-9343 Fax : 1-450-661-3884
www.sanstrace.ca / info@sanstrace.ca

- être moniteurs en règle de STC;
- être membres en règle de STC;
- détenir la couverture d'assurance appropriée (une couverture fédérale pour réclamation de torts est acceptable);
- doivent être suffisamment formés en leadership de plein air et maintenir une certification de premiers soins à jours (minimum 16 heures et RCR);
- distribuer les formulaires d'acceptation des risques, de divulgation d'informations personnelles, d'adhésion et la fiche d'inscription et les retourner dûment complétés et signés à STC;
- inclure les éléments fondamentaux du cours de Principes et techniques proposés par STC ainsi que se conformer aux normes de formation définies ci-après, pour chaque cours de Principes et techniques de STC;
- inclure une adhésion d'un an à STC pour chaque participant inscrit au cours (les frais doivent être inclus dans les coûts d'inscription).

L'assurance responsabilité du moniteur indépendant doit provenir de son assureur personnel ou par l'intermédiaire du programme d'assurance pour moniteurs offerte par Sans Trace Canada. Consultez l'entente de formation des particuliers de STC pour les détails sur les niveaux de couverture de responsabilité.

Contenu du cours

Le cours de Principes et techniques de STC est une variante du cours de moniteur; Il est plus court, moins détaillé et moins cher à dispenser qu'un cours de moniteur; Comme le cours de moniteur, le cours de Principes et techniques met l'accent sur les compétences et les techniques essentielles de l'éthique de l'impact minimum en plein air et sur les moyens de transmettre ces informations;

La formation repose sur les sept principes *Sans trace* ; un code d'éthique et des conseils pratiques, et non des règlements; Le cours de Principes et techniques de STC n'enseigne pas les compétences de base en randonnée, camping et autres activités de plein air, ni ne fournit de certifications en plein air;

Éléments fondamentaux du cours de Principes et techniques

- Un minimum de 16 heures d'instruction théorique et pratique, dont 10 effectuées sur le terrain; Une nuit de camping en site aménagé ou sauvage est fortement recommandée;
- Le rôle et les fonctions des ambassadeurs du programme et la structure du programme éducatif;
- Les principes et l'éthique *Sans trace*;
- Compétences d'enseignement et styles d'apprentissage;
- Au moins une activité d'enseignement effectuée par chacun des participants;
- Survol historique du programme international *Sans trace*;
- Rôle et fonction de STC et son lien avec l'organisation Leave No Trace Center for Outdoor Ethics;

Moniteurs responsables du cours

Le responsable du cours de Principes et techniques *Sans trace* doit être un moniteur et membre en règle de STC; Selon la taille du groupe, un moniteur assistant peut être nécessaire; Un assistant doit également être moniteur et membre en règle de STC;

Les moniteurs et leurs assistants doivent avoir les compétences et certifications nécessaires en enseignement et en leadership de plein air, avoir suivi un cours de moniteur de STC et posséder une certification valide en premiers soins (minimum 16 heures et RCR);

Inscription

L'inscription au cours de Principes et techniques n'est pas limitée, mais les organisations et les particuliers offrant le cours de Principes et techniques devraient s'efforcer de maintenir un ratio instructeur/participants suffisamment bas pour optimiser l'expérience d'apprentissage; Le nombre d'inscrits ne devrait pas dépasser la limite prescrite par le site où se déroule le cours;

Coûts

STC ou le CA ne déterminent pas les coûts du cours de Principes et techniques *Sans trace*; Les responsables et les organisations devraient établir les coûts du cours de Principes et techniques de façon à couvrir les frais du matériel (incluant le certificat du cours), du personnel et autres coûts afférents; Une partie de ces coûts doit aussi couvrir une adhésion de niveau Promeneur à STC pour un an pour chaque participant; STC recommande aux responsables et aux organisateurs de cours de garder les tarifs le plus bas possible pour faciliter l'accès au plus grand nombre de participants possible;

Achèvement

À la fin du cours de Principes et techniques de STC, chaque participant ayant complété la formation avec succès reçoit un certificat d'achèvement de STC; Pour réussir un cours, le participant doit avoir participé à toutes les activités de ce cours ainsi qu'aux exercices d'enseignement; Les finissants du cours de Principes et techniques sont aptes à :

- comprendre, démontrer et enseigner les techniques de base de l'impact minimum en plein air à leurs amis, leur famille et aux groupes communautaires;
- énoncer et expliquer les sept principes *Sans trace*;
- mener une discussion sur l'éthique du plein air et aider les autres à explorer et définir leur propre éthique en plein air;
- comprendre et transmettre les buts et la mission de STC;
- comprendre le rôle et la structure du programme éducatif de STC.

ATELIERS DE SENSIBILISATION

Organisations offrant des ateliers de sensibilisation

Les organisations, les compagnies, ou les individus offrant des ateliers de sensibilisation *Sans trace* doivent être des partenaires en règle de STC et se conformer aux normes décrites ci-après:

- s'assurer que tout instructeur proposé est suffisamment formé et compétent en leadership et en enseignement du plein air;
- suivre les éléments fondamentaux du contenu des ateliers de sensibilisation ainsi que les normes de formation de STC, pour chaque atelier de sensibilisation.

Particuliers offrant des ateliers de sensibilisation

Les personnes ayant réussi le cours de moniteur ou de Principes et techniques sont aptes à diriger des ateliers de sensibilisation; Les personnes familières avec le programme de STC mais sans formation officielle de STC sont aussi encouragées à diriger des ateliers de sensibilisation. Pour les aider dans cette démarche, ces dernières sont invitées à consulter le matériel pédagogique ou le site Internet de STC.

Bien que les individus souhaitant donner un atelier de sensibilisation de STC n'aient pas à être affiliés à une organisation pour donner cet atelier, ils doivent être membres en règle de STC s'ils veulent que leur atelier soit reconnu par STC, et devraient se conformer aux normes de formation de STC.

Contenu de l'atelier

Un atelier de sensibilisation de STC est une présentation d'une durée d'un jour ou moins, donnée par un moniteur de STC, une personne ayant complété le cours de Principes et techniques ou tout autre individu familier avec le contenu du message de STC.

Ces ateliers sont plus courts, moins détaillés et moins chers à organiser que les cours de Principes et techniques ou de moniteur; Comme ces derniers, le contenu des ateliers de sensibilisation met l'accent sur les compétences et les techniques essentielles de l'éthique en plein air et sur les moyens de transmettre ces informations;

La formation repose sur les sept principes *Sans trace*, un code d'éthique et des conseils pratiques, et non des règlements; Le cours de Principes et techniques de STC n'enseigne pas les compétences de base en randonnée, camping et autres activités de plein air, ni ne fournit de certifications en plein air.

Éléments fondamentaux des ateliers de sensibilisation

Les ateliers de sensibilisation de STC devraient durer une journée ou moins et couvrir les principes, le code d'éthique, la mission de STC et un bref historique du programme *Sans trace*;

De plus, les points suivants devraient être inclus, si le temps le permet :

- un survol du programme international *Sans trace* (les sept principes);
- le rôle et les fonctions des ambassadeurs du programme et la structure du programme éducatif;
- le rôle et les fonctions de STC;
- un survol du site Web de STC et des ressources existantes;
- un survol des façons de joindre et soutenir STC pour les individus et les organisations;

Responsables des ateliers

Les responsables d'un atelier de sensibilisation est un moniteur de STC, une personne ayant complété le cours de Principes et techniques ou tout autre individu familier avec le contenu du message *Sans trace*; Les responsables d'un atelier de sensibilisation devraient avoir une expérience d'enseignement du plein air et maintenir une certification reconnue, au minimum, en premiers soins et en RCR;

Inscription

L'inscription à un atelier de sensibilisation n'est pas limitée, mais les organisations et les individus offrant l'atelier devraient s'efforcer de maintenir le ratio instructeur/participants le plus bas possible pour optimiser l'expérience d'apprentissage; Il est également important d'anticiper les impacts potentiels d'une classe en plein air et de prendre les moyens de minimiser cet impact; Le nombre d'inscrits pourrait être limité pour cette raison;

Coûts

STC ou le CA ne fixent pas les coûts du cours des ateliers de sensibilisation; Les responsables et les organisations devraient fixer les coûts du cours des ateliers de façon à couvrir les frais du matériel, du personnel et autres coûts

encourus; STC recommande aux responsables et aux organisateurs d'ateliers de garder les tarifs le plus bas possible pour faciliter l'accès au plus grand nombre de participants possible;

Achèvement

À la fin d'un atelier de sensibilisation de STC chaque participant est apte à :

- comprendre, promouvoir et partager des techniques d'impact minimum en plein air avec leurs amis, leur famille et aux groupes communautaires;
- énoncer et expliquer les sept principes *Sans trace*;
- mener une discussion sur l'éthique du plein air et aider les autres à explorer et définir leur propre éthique en plein air;
- comprendre et transmettre les buts et la mission de STC;
- comprendre le rôle et la structure du programme éducatif de STC.

EXIGENCES LORS DE L'ACHÈVEMENT D'UN COURS

Dès la fin d'un cours de STC, il est demandé à l'instructeur de soumettre à STC :

- un rapport du cours qui comprend le nombre de participants;
- l'information sur l'affiliation des participants;
- les coordonnées des participants, incluant le courriel;
- les formulaires d'évaluation du cours;
- les formulaires d'acceptation des risques, de divulgation d'informations personnelles et la fiche d'inscription dûment complétés et signés (si nécessaire, selon les normes spécifiques à chaque cours décrites plus haut).

Ces informations doivent être envoyées à STC dans les 15 jours suivant la fin du cours; Les instructeurs des cours de moniteur et de Principes et techniques doivent aussi faire parvenir les formulaires d'adhésion des participants dûment remplis ainsi que les montants correspondants;

DIFFUSION DU MESSAGE DE SANS TRACE CANADA

Les individus ayant suivi une formation de STC sont encouragés à en diffuser le message sous toutes ses formes, que ce soit des ateliers, des séminaires ou de courtes présentations;

Le contenu des cours peut varier, mais il devrait au minimum comprendre des échanges sur les principes *Sans trace* et sur l'importance du message, ainsi qu'un survol du programme;

L'utilisation du matériel éducatif et promotionnel de STC est encouragé; La formation pratique en plein air est aussi encouragée;

Il est recommandé à toute personne offrant un cours ou un atelier sur le terrain d'avoir une certification valide en premiers soins (minimum 16 heures et RCR);

DÉNI D'ACHÈVEMENT DES COURS

151 Boulevard Sainte-Rose, Laval, Québec, H7L 1L2
Téléphone : 1-877-238-9343 Fax : 1-450-661-3884
www.sanstrace.ca / info@sanstrace.ca

STC se réserve le droit de refuser d'accorder un certificat d'achèvement de cours, peu importe le cours, si, au regard des instructeurs, le participant n'a pas :

- assisté au cours en entier;
- démontré les compétences nécessaires pour transmettre le message *Sans trace* de façon productive;
- affiché un comportement en accord avec la philosophie de STC.

APPENDICE A : TABLEAU SOMMAIRE DES FORMATIONS

Cours	Atelier de sensibilisation	Principes et techniques	Moniteurs
Durée	Moins d'une journée	16 hrs	32 hrs
Nombre de participants	Non déterminé	Non déterminé	Maximum 12 participants
Portion terrain requise	Non	Oui	Oui
Nuit de camping requise	Non	Fortement suggérée	Oui
Pré-requis du responsable de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience d'enseignement - Connaissance du programme de STC - Premiers soins et adhésion à STC recommandés - Être membre de Sans Trace Canada en règle chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> - Cours de moniteur - Expérience d'enseignement - Expérience en plein air - Premiers soins de 16 hrs et RCR - Membre de STC - Avoir un contrat de Formation avec Sans Trace Canada 	<ul style="list-style-type: none"> - Cours de formateur - Expérience d'enseignement - Expérience en plein air - Premiers soins de 40 hrs et RCR - Membre de STC - Être fournisseur autorisé approuvé par le CA
Coût moyen	-variable	-\$200\$/participant	-400\$-800\$/participant
Adhésion à STC requise pour les participants	Non	Oui	Oui
Contenu de cours			
7 principes	Oui	Oui	Oui
Rôle et fonctions des instructeurs	Oui	Oui	Oui
Rôle et fonction de STC	Oui	Oui	Oui
Revue du matériel pédagogique et des programmes de STC	Survol	Oui	Oui
Revue de l'entente entre STC et LNT USA	Non	Oui	Oui
Compétences techniques en enseignement et styles apprentissage	Non	Oui	Oui
Exercices menés par les étudiants	Non	Oui	Oui
Discussion sur l'éthique et philosophie de STC	Non	Oui	Oui
Écologie de la récréation et recherche en sciences sociales	Non	Survol	Oui
Élaborer un plan d'action	Non	Optionnel	Oui
Comment mener un cours de moniteur	Non	Non	Oui